

ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ ET TUTORAT MÉTHODOLOGIQUE

DÉCLINAISONS DES MISES EN PLACE INSTITUTIONNELLES D'UN DISPOSITIF DE FORMATION ET AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

« Les États Généraux de l'université ont montré l'importance des mesures à prendre pour favoriser la réussite des étudiants dès l'entrée à l'université. Le tutorat est une des réponses concrètes et adaptées à cet objectif prioritaire. Conformément au calendrier de la réforme de l'université, la mise en place du tutorat est effective dans toutes les universités dès la rentrée 1996... Le tutorat vise à favoriser la réussite de l'étudiant en lui permettant de s'adapter aux exigences méthodologiques nouvelles des études supérieures. Il est organisé pendant les six premiers mois au cours de la première année de DEUG. Il s'effectue sur la base du volontariat pour les étudiants. Il ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation rentrant dans le contrôle des connaissances. Toutes dispositions seront prises, par les établissements, pour que les étudiants qui en ont le plus besoin puissent bénéficier des séances de tutorat... » (Christian Forestier, Directeur général des enseignements supérieurs, Circulaire du 24.10.1996).

Bénéficiant d'un crédit de 100 millions de francs destinés à la rémunération des étudiants-tuteurs, ce dispositif est mis en place par François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 1996.

Le tutorat méthodologique s'inscrit dans une suite de politiques ministérielles de mise en place de dispositifs d'aide aux usagers du système scolaire laissant une large place à l'autonomie des institutions et donc aux acteurs. Plus précisément est ici en jeu l'autonomie des universités face à la gestion de la massification, ce qui permet d'analyser la pluralité des déclinaisons d'un même dispositif en fonction du rapport des acteurs aux fonctions sociales de l'institution. La « réduction de la fracture scolaire » et le « renforcement de l'autonomie des universités » ayant été déclarés

comme axes prioritaires par Luc Ferry l'actuel ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (*Le Monde* du 5 juillet 2002), l'analyse d'un dispositif – certes caduc – mais basé sur ces principes mêmes, revêt une certaine actualité et permet de profiter du recul d'une expérience ayant déjà donné matière à réflexion et évaluation.

C'est donc dans cette perspective plus globale, qui réinterroge la variabilité de la mise en place des pratiques pédagogiques et des pratiques enseignantes dans le cadre de l'autonomie des établissements mis en place par une gestion néo-libérale, que sera analysé le dispositif en partie défunt du tutorat méthodologique.

Ce numéro prend appui sur un ensemble de recherches menées par une dizaine d'équipes universitaires dans le cadre d'un appel à coopération lancé à l'initiative de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) à la demande de la direction de l'enseignement supérieur et sur un ensemble de recherches menées dans le cadre du CNCRE portant sur une dizaine d'universités ayant mis en place ce dispositif, dans le cadre de leur autonomie.

L'entrée à l'université, un seuil difficile à franchir

Ce constat largement partagé, fait l'objet de diagnostics souvent contradictoires en fonction de problématiques théoriques ou politiques abordant la massification de l'institution universitaire sous des angles largement étanches les uns aux autres. Soit elles ne s'interrogent que sur les politiques mises en place, soit sur les comportements des étudiants ou les pratiques enseignantes mais rarement sur le fonctionnement des dispositifs de formation dans leur globalité.

6

Pourtant l'entrée à l'université semble devenir un des paliers qui suscite l'intérêt des chercheurs dans le cadre du glissement et du renouvellement des perspectives de recherche vers l'enseignement supérieur. Car nombre de travaux récents ont souligné la transformation tant du corps des étudiants que celui des enseignants. De nouvelles figures du métier d'étudiant apparaissent, de nouveaux modes de fréquentation de l'université s'installent, dans des filières aux logiques d'études de plus en plus différenciées. À cette diversité d'expériences estudiantines et aux difficultés d'affiliation qu'elles manifestent répondent des dispositifs dont celui du tutorat qui veulent réduire les échecs et remettre en question les manières d'étudier et d'enseigner, introduisant même de nouveaux acteurs comme les tuteurs.

L'expérience du tutorat méthodologique a suscité – à l'initiative du politique – une multiplicité de dispositifs d'évaluation d'origines institutionnelles diverses : bureau d'étude privé, appel d'offre du CNCRE, appel à coopération de l'INRP. Il devenait nécessaire de s'interroger sur leurs modes de fonctionnement, leurs apports spécifiques et leurs articulations.

Ceci correspond à un diagnostic posé très clairement par la direction de l'enseignement supérieur en 1998 :

« Le tutorat s'est largement développé dans les universités... Souvent organisés au sein de chaque UFR, les dispositifs mis en place sont très variables d'une université à une autre. Le tutorat d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants, organisé à la rentrée universitaire, ainsi qu'une initiation aux outils documentaires sont également fréquemment proposés. Dans la très grande majorité des cas, il est proposé aux étudiants sur la base du volontariat; une autre difficulté à signaler est que les universités ne maîtrisent pas toujours leur dispositif de tutorat dont les objectifs et le contenu peuvent être insuffisamment définis au départ. » (Francine Demichel, Directrice de l'enseignement supérieur, 8 décembre 1998)

La direction de l'enseignement supérieur fit ainsi, entre autres, appel à un bureau d'études privé qui, dans un délai correspondant à un agenda politique, soit en trois mois, remit un état des lieux. L'enquête passée dans le cadre d'un dispositif officiel, par le biais hiérarchique, amène des résultats sur lesquels même les auteurs de l'étude s'interrogent : « 75 % des répondants sont en état de donner des statistiques précises sur la participation (au tutorat) alors que 50 % d'entre elles n'ont pas mis en place de mesure des présences aux séances du tutorat, les écarts sont de faibles importances dans la mesure où de très nombreux questionnaires indiquent des résultats strictement identiques aux prévisions. On peut se permettre de supposer que nombre de ces chiffres sont en fait des estimations basées sur des impressions, et que les prévisions de fréquentations ont souvent été reconstituées pour les nécessités du questionnaire. Dans de nombreux questionnaires les chiffres donnés pour la moyenne en début d'enquête, en fin d'année et en général sont identiques. Il nous semble que ces chiffres relèvent du fantasme, dans la mesure où il est peu probable qu'un dispositif basé sur une participation volontaire et étalée sur toute l'année ne connaisse aucune absence... » (« Analyse des actions menées dans le domaine du tutorat », Rapport d'intervention, 15 octobre 1998, Cabinet ECPS).

Apparaît ici d'emblée la difficulté d'étudier un dispositif ambigu qui génère des ressources pour les universités, mais dont la fréquentation semble de notoriété publique assez faible.

7

Un point de vue à trois étages : diffraction et recomposition d'un prisme de recherche

C'est pourquoi le projet de recherche sous-tendant l'appel à coopération de l'INRP était de saisir les modes de réinterprétations et de retraduction par les différents échelons de l'institution, de la proposition ministérielle. Afin de saisir les dynamiques en jeu, un dispositif de recherche commun a été mis en place dans le cadre tout à fait spécifique de la procédure des appels à coopération de l'INRP, qui jusque-là, n'avaient été que peu utilisés pour travailler sur l'enseignement supérieur.

En effet, à la demande du Directeur de l'enseignement supérieur de l'époque, Christian Forestier, est lancé par le Directeur de l'INRP, A. Hussenet, en 1997, un appel à association « Le tutorat méthodologique dans l'enseignement supérieur ». Celui-ci s'appuie strictement sur la circulaire du 24.10.1996 intitulée « Mise en place du tutorat étudiant ». Cette décision est prise dans une double perspective : démontrer que l'institut répond aux demandes de sa tutelle ; positionner l'INRP sur l'enseignement supérieur, les recherches menées sur l'enseignement supérieur étant peu nombreuses au sein de l'institut. C'est pourquoi cette recherche est confiée à un professeur des universités, R. Sirota, responsable de l'axe transversal « enseignement supérieur » mis en place sous la direction précédente de M. Bottrel. L'appel à coopération est lancé en 1997 dans une période où encore relativement peu d'équipes de recherche universitaires travaillent sur l'enseignement supérieur. Répondent des équipes ayant en charge la mise en place du tutorat dans leur propre université. Après une période d'ajustement, participent ainsi sept équipes venant des Universités de Bordeaux II, du Havre, de Limoges, de Nantes, d'Orsay, de Pau et de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Ces équipes (1) proposent d'étudier leurs propres sites et celui de Rennes soit huit sites.

Une des originalités de ce mode de recherche est de combiner une enquête commune et des travaux spécifiques propres à certaines équipes. L'ensemble s'est articulé à partir d'une note d'orientation (présentant la problématique générale en termes d'analyse d'un dispositif répondant à la massification de l'enseignement supérieur) qui a été tout d'abord soumise pour aval au ministère par la responsable scientifique et la direction de l'institut. Puis un protocole commun de recherche a été mis en place, autour de trois perspectives utilisant des méthodologies complémentaires :

- premièrement, des monographies locales ont été effectuées permettant une analyse historique et institutionnelle de la mise en place de cette réforme dans chacune des universités, cette analyse étant principalement menée à partir d'entretiens avec les principaux responsables, et des échantillons de tuteurs et de tutorés, et d'analyses de documents d'archives ;

1 - Université de Bordeaux II : Alain Jeannel, professeur de sciences de l'éducation, Alain Baudrit, maître de conférence de sciences de l'éducation, Lucile Lafont, maître de conférence de STAPS, Marie-José Canivenc, doctorante, Thierry Bedouret, doctorant, sciences de l'éducation.

Université du Havre : Emmanuelle Annot, maître de conférence de sciences de l'éducation.

Université de Limoges : Jean-François Marchat, maître de conférence de sciences de l'éducation (sociologie).

Université de Nantes : Luc Ricordeau, maître de conférence de psychologie, Yves Py maître de conférence de psychologie (psychologie sociale).

Université d'Orsay : Marie-Geneviève Séré, professeur de physique.

Université de Pau et des pays de l'Adour : Henry Sauvaître, professeur de chimie, Yves Gerbier, maître de conférence de mathématiques.

Université Louis Pasteur de Strasbourg : Nicole Bucher-Poteaux, maître de conférence de sciences de l'éducation, Isabelle Fornasiéri, maître de conférence en psychologie (éthologie).

- deuxièmement, a été menée une étude quantitative par questionnaire permettant d'établir les caractéristiques des étudiants suivant le tutorat et leurs représentations du tutorat. Cette enquête a porté sur un échantillon de 5428 étudiants sur l'ensemble des sites étudiés dans les filières scientifiques, lettres sciences humaines, STAPS, droit et administration, MASS ;
- troisièmement, une étude de la mise en place pédagogique du tutorat, par observation directe de séquences de tutorat destinée à permettre de saisir le tutorat en action et ses contradictions.

L'objectif était de croiser ces différentes approches afin d'articuler une analyse institutionnelle de la mise en place d'une réforme et sa réalisation « effective », à partir d'analyses transversales prenant appui sur des descriptions locales.

La constitution d'une juste distance à travers une pluralité de point de vue

Une des caractéristiques des articles présentés dans ce numéro est donc que la plupart des auteurs sont aussi impliqués dans la mise en place du tutorat dans leurs universités respectives et sont porteurs d'une multiplicité d'identités face à cette recherche : acteurs, chercheurs, universitaires, spécialistes de différentes disciplines, militants syndicaux. Face à la mise en place de cette réforme, l'appel à coopération à travers plus d'une quinzaine de séminaires de coordination a donc assuré une double fonction : groupe de parole permettant un échange de pratiques et de réflexion sur celles-ci, groupe de recherche en sciences sociales. Situation classique à l'INRP, mais qui, en général, concerne des enseignants du primaire ou du secondaire et non des enseignants – chercheurs de l'enseignement supérieur. La bipolarité pédagogie – recherche se trouvant ici inversée. D'autre part, si les équipes universitaires ont été sélectionnées au départ sur des propositions de recherches indépendantes, le dispositif a évolué vers une élaboration commune de problématiques et de dispositifs d'observation et d'enquête (grille commune pour l'établissement de monographie par enquête ethnographique, enquête quantitative collective auprès des étudiants), tout en laissant à chacun la possibilité de constituer des outils spécifiques en fonction de ses propres problématiques. Les trois modes de fonctionnement des appels à coopération de l'INRP se sont trouvés conjugués petit à petit – recherche action – mise en réseau – perspective de recherche commune, tout en fonctionnant sur le mode de l'appel d'offre classique sur le plan financier, fournissant à chaque équipe universitaire un budget autonome.

De plus, sont rassemblées des équipes d'origines disciplinaires très diverses (mathématiques, chimie, physique, psychologie (psychologie sociale, éthologie), sciences de l'éducation, sociologie, STAPS) composées d'enseignants-chercheurs de statuts variés allant du vice-président d'université au thésard, ce qui ouvre des portes mais inévitablement pose des problèmes de coordination multiples et délicats. La

constitution d'un groupe de recherche très largement pluridisciplinaire n'est pas sans effets sur la construction d'une problématique, car la constitution d'un langage commun pour permettre l'élaboration de dénominateurs communs ne va pas sans difficultés ni conflits pour aboutir à des compromis stabilisés.

Comment construire une juste distance, quand on est directement impliqué dans un dispositif? Ce problème classique de toute recherche-action, s'est retrouvé dans la gestion de cet appel à coopération. D'autant que pour une partie des chercheurs, peu familiers avec l'analyse sociologique ou méfiants à son égard, la mise en évidence de certaines contradictions structurelles de l'enseignement supérieur est plus de l'ordre de l'idéologie ou du combat syndical que de la science; l'introduction et le test des effets de la variable classe sociale, dans un dispositif dont l'objectif semble être une certaine démocratisation de l'université, si elle semble évidente au sociologue n'est pas une évidence communément partagée.

Bien des analyses clairement énoncées et discutées lors des séminaires collectifs ne sont pas passées à l'écrit. Censure explicite ou implicite, difficile de le mesurer. Constatons simplement que les plumes sont devenues prudentes et circonspectes, en tout cas loin de la flamme des échanges oraux, lorsqu'il a fallu rédiger des textes impliquant, pour qui sait lire entre les lignes, soit des collègues proches, soit la gestion d'un corps professionnel. Car, ne l'oublions pas, l'exercice prenait aussi place dans une évaluation demandée par le ministère de tutelle et soutenue par les présidents d'université. Délicat de mettre noir sur blanc, les effets réciproques et inversés de l'autonomie de la gestion universitaire qui renvoie aux acteurs leurs propres responsabilités dans une institution « faible » dont les règles du jeu ne sont pas uniquement floues et implicites pour les étudiants, mais se basent sur des compromis permanents entre des systèmes d'action contradictoires. À cet égard, on peut prendre deux exemples de points névralgiques (figurant comme indicateurs dans les grilles d'analyse monographique), qui pour le sociologue peuvent fonctionner comme analyseur d'une structure organisationnelle. Ce sera d'une part le recrutement des responsables du tutorat et d'autre part la programmation, l'annonce et la publicité des actions de tutorat.

Pour le premier cas, dans un mode de gouvernance régit par le volontariat, il est intéressant de lire et de constater dans certaines monographies que sont chargés de cette action, soit les jeunes maîtres de conférence derniers nommés, soit les vieux briscards, dont la carrière, déjà faite, s'appuie plus sur l'investissement pédagogique que la recherche. Difficile de l'écrire clairement face aux hiérarchies symboliques qui gèrent le monde universitaire et la carrière de l'homo-academicus, mais c'est pourtant bien l'investissement des acteurs et l'insertion cohérente du dispositif qui dans bien des cas sont l'explication du succès ou de l'échec du tutorat, en termes de fréquentation.

De même dans le deuxième cas, quand on comprend combien à travers les interviews ou les journaux de bord des tuteurs, l'organisation matérielle est souvent laissée aux tuteurs eux-mêmes, qui ont à trouver créneaux horaires et salles disponibles. On mesure la situation de double bind qui sous-tend un dispositif qui amène des cré-

aits mais qui est nié symboliquement par les dispositifs matériels. Sans parler des dissuasions explicites des « chers collègues » à l'égard des étudiants qui vont à l'encontre des efforts de marketing publicitaire exigés des tuteurs pour attirer leur public.

Les articles présentés dans ce numéro ont été rédigés par des groupes transversaux aux équipes universitaires initialement constituées. Ils rassemblent sur des thématiques et des axes spécifiques d'analyse des travaux élaborés à partir d'une part de la problématique commune élaborée lors des séminaires internes de l'INRP et des problématiques spécifiques des chercheurs concernés. Ils reprennent à partir des rapports rédigés localement des résultats d'ensemble.

Une classification des tutorats (Yves Gerbier, Henry Sauvaître)

La mise en place du dispositif ministériel laissait une large marge d'interprétation locale aux acteurs. Si nombre de travaux sociologiques ont souligné les difficultés d'intégration et d'affiliation des étudiants au système universitaire dans le contexte d'une institution dont les règles du jeu n'apparaissent qu'à travers des décodages difficiles, dans un contexte institutionnel perçu comme flou et incertain, d'autres travaux ont montré en termes pédagogiques les difficultés individuelles d'adaptations des étudiants sur le plan socio-cognitif et dans la gestion de leur autonomie. L'ensemble de ces phénomènes prenant place certes dans une université de masse mais aussi dans des traditions disciplinaires aux pratiques d'études extrêmement différenciées. Ces difficultés d'adaptation sont bien souvent résumées en langage courant par les enseignants universitaires sous l'étiquette de « manques ».

Cet article présente donc une déclinaison des modes d'interprétations organisationnelles du dispositif en fonction des « manques » supposés des étudiants. Prenant au pied de la lettre ces diagnostics, issus de la pratique pédagogique quotidienne, souvent portés par des universitaires se plaignant des difficultés de leurs étudiants, cette typologie présente des « idéal-type », afin de permettre une comparaison des dispositifs.

Construite à partir des contenus du tutorat tels qu'il sont affichés, elle en montre les conséquences organisationnelles qui en découlent tant sur le plan du recrutement des tuteurs, le public d'étudiants concernés et les connotations induites qui peuvent jouer sur la capacité d'attraction d'un dispositif en principe régulé par le volontariat.

La fréquentation du tutorat: des pratiques différenciées. Enquête au sein de huit universités françaises (Isabelle Fornasieri, Lucile Lafont, Nicole Poteaux, Marie-Geneviève Séré)

Face à cette diversité de dispositifs qu'en est-t-il de la fréquentation du tutorat, généralement basé sur le volontariat? Combien d'étudiants l'ont-ils fréquenté, qui sont-ils? Les étudiants les plus en difficulté sont-ils touchés par le dispositif, ou bien est-il utilisé par ceux qui déjà à l'aise dans l'université savent seuls l'utiliser? Bref le dispositif touche-t-il la cible visée? Pour résoudre ces questions incontournables, auxquelles quelques enquêtes se sont déjà attaquées en donnant des réponses

contradictoires, une enquête quantitative destinée à établir clairement la fréquentation du tutorat s'avérait nécessaire, elle a été conçue pour à la fois identifier clairement en fonction de quelles variables se constitue cette fréquentation et en fonction de quels dispositifs. Huit universités ont été touchées par l'enquête auprès de 5 428 étudiants. Les sept équipes universitaires, coordonnées à travers l'appel à coopération de l'INRP ont fait passer une enquête commune dont quatre chercheurs, Isabelle Forniaseri, Lucile Lafont, Nicole Poteaux, Marie-Geneviève Séré ayant plus précisément pris en charge l'ensemble du dépouillement, rendent compte. Des analyses propres à chaque université ont par ailleurs été produites par chaque équipe dans le cadre de rapports INRP parallèlement aux monographies locales.

Mais face à ces questions claires, il apparaît que peu de variables semblent agir de manière décisive, interdisant tout discours simpliste sur l'utilisation du tutorat, qui ne semble pas obéir à de simples logiques socio-démographiques, culturelles ou même de réussites scolaires. Pas plus les dimensions disciplinaires ou de filières ne semblent pertinentes en elles-mêmes. Seule la lecture de ces chiffres reliée aux apports des monographies par université permet de saisir combien la mobilisation des acteurs dans le cadre de la mise en place de politiques locales universitaires cohérentes peut expliquer les variabilités constatées.

Regards de tuteurs (Emmanuelle Annot, Jean-François Marchat, Nicole Poteaux)

Pour comprendre les réinterprétations et le sens qu'attribuent au tutorat ces acteurs originaux dans le système universitaire français que sont les tuteurs, plusieurs chercheurs ont opté pour une méthodologie d'enquête permettant d'allier recherche, contrôle et compte rendu pédagogique soit le journal ou carnet de bord, rempli par les étudiants embauchés par l'université comme tuteurs. Au travers de l'ensemble de ces travaux, première constatation, le dispositif était destiné à aider les étudiants de première année en difficulté, mais de l'aveu même de l'ensemble des universitaires et des tuteurs, ce sont ces derniers qui en ont le plus bénéficié, sur de multiples plans. Il semblerait que les tuteurs ne proposent pas de modèle alternatif mais viennent renforcer un modèle transmissif d'acquisition de connaissance, aidant souvent à se constituer ces savoirs buissonniers qui permettent l'affiliation et la maîtrise du métier d'étudiant.

On ne peut ici que citer et retrouver la célèbre étude d'Howard Becker et Blanche Geer, sur l'acquisition du métier d'étudiant et la constitution des subcultures estudiantines. À l'enthousiasme initial de nombre de tuteurs s'oppose une réalité matérielle difficile. Il ne faut cependant pas prendre à la légère les décalages soulignés par les jeunes tuteurs et leur plainte quasi constante due au manque de reconnaissance du tutorat, que ce soit au niveau de leur fonction ou de la définition de leur tâche dans la vie quotidienne universitaire. Cette plainte exprime bien l'ambiguïté du dispositif et ses contradictions institutionnelles locales quant à la prise en charge de dispositifs faisant face à la massification de l'université, telles quelles sont ressenties par ces acteurs de première ligne que sont les tuteurs.

Le tutorat en action : observation de séances de tutorat (Lucile Lafont, Thierry Bédouret, Yves Py, Luc Ricordeau, Hugues Guilbeau)

Dans un dispositif laissant autant de marges d'action et d'incertitudes aux acteurs sociaux, il était nécessaire d'aller voir dans la situation, comment se construit non plus au niveau des représentations ou des discours mais au niveau des pratiques effectives, le tutorat. L'observation devient alors l'outil méthodologique de prédilection. Différents cadres théoriques ont été mobilisés pour construire ces observations, venant de contextes théoriques complémentaires : psychologie du travail, psychologie cognitive, styles pédagogiques. Ces observations ont été effectuées sur deux sites universitaires Nantes et Bordeaux.

Évidemment, ici l'analyse ne peut plus viser à une quelconque exhaustivité. Coups de sondes dans un univers dont les précédents niveaux d'analyse ont déjà montré l'extrême variété, ces observations certes augmentent la perplexité de l'observateur, mais peuvent permettre de saisir ce qui se joue dans les séances de tutorat, que ce soit en termes de capacité d'adaptation et d'inventivité tant des tuteurs que des étudiants qui acceptent de venir et de participer.

Premier stade, comment s'articule définition de la tâche et activité. Des fractures apparaissent qui se situent à deux niveaux : premièrement dans le passage de la tâche définie au niveau du curriculum formel (exprimé par les textes officiels) aux traductions et réinterprétations effectuées par les responsables locaux. Deuxième stade de fracture, le passage de ces instructions locales à l'activité effective des tuteurs. Ces traductions, de plus, varient suivant les disciplines.

Si l'on focalise l'observation sur l'articulation – offre des tuteurs et demandes des tutorés –, il apparaît à travers une analyse chiffrée des interactions verbales que si celles-ci sont en accord, elles s'appuient plutôt sur l'explicitation du métier d'étudiant à partir de conseils et d'informations stratégiques données par le tuteur, entre autres, sur l'évaluation terminale. Les connaissances déclaratives et procédurales ne venant que dans un deuxième temps.

À l'issue de ces analyses présentées en entonnoir, apparaissent clairement à travers les styles pédagogiques dégagés certaines spécificités de ces séances en dépit de leur variabilité : une certaine articulation entre style pédagogique et disciplines, car de la définition de la tâche à l'interaction tuteur-tutorés une homogénéité semblerait se dégager, correspondant peut-être à la typologie des tutorats présentés dans l'article de Gerbier et Sauvaître.

Le tutorat en DEUG Sciences : du tutorat d'accompagnement (1994-2000) au tutorat multimédia (depuis 2000). Une étude de cas au centre scientifique d'Orsay (Université Paris Sud XI) (Marie-Joëlle Ramage, Marie-Geneviève Séré)

Une étude de cas est présentée dans sa continuité et son évolution historique avec ses adaptations et modifications. Car les dispositifs de tutorat s'ils ne sont pas nés avec la circulaire de 96 ont pris place dans des ensembles de dispositifs locaux

d'aide aux étudiants déjà mis en place par un très grand nombre d'universités. Ceux-ci ont donné des sens spécifiques au tutorat d'où l'utilité et la nécessité de disposer de descriptions monographiques précises et de retracer ces évolutions. On peut voir ici combien délicate a été l'insertion institutionnelle du dispositif, qui ne devient « naturelle » à l'université Orsay – d'après cette monographie – qu'à travers la mise à disposition d'une salle multimédia dispensant les tuteurs de campagnes d'affichage, de recherche de locaux et de recrutement. Si l'on compare, par exemple, à la mise en place du tutorat dans d'autres universités telles que l'université de Pau et des pays de l'Adour, les aléas des mises en place montrent des phénomènes classiques en termes d'innovations pédagogiques qui ne tiennent pas tant aux caractéristiques des universités ou des filières mais plus simplement et trivialement à l'implication de certains enseignants, qui en accord avec les finalités, admettent et intègrent le dispositif dans le curriculum formel des étudiants, ce qui lui permet de prendre une place symbolique acceptable et de devenir fréquentable dans le curriculum réel des étudiants.

L'efficacité des dispositifs d'aide aux étudiants dans les universités (Christophe Michaut)

Mais au terme de la déclinaison de ces multiples modes de fonctionnement et de réinterprétation, quelle est l'efficacité du tutorat méthodologique? À cette question essentielle, Christophe Michaut apporte des éléments de réponse qui resituent le tutorat de manière comparative dans un ensemble de dispositifs d'aide mis en place ces dernières années dans l'enseignement supérieur. L'efficacité du dispositif est ici mesurée par rapport au critère de la réussite aux examens, sur trois sites, Nantes, Dijon, Toulouse, dans le cadre d'une autre recherche collective qui avait été financée dans le cadre d'un appel d'offre du CNCRE mené par le CREN de Nantes, l'IREDU de Dijon et le CREFI de Toulouse, sur l'hétérogénéité des étudiants. Ces dispositifs globalement semblent faire preuve de peu d'efficacité en termes quantitatifs. Mais la réussite aux examens est-elle le seul critère de mesure d'un tel dispositif? Ce critère clairement objectivable, éminemment mesurable, mesure-t-il pour autant l'ensemble des effets d'un tel dispositif?

14

Autour des mots « Tutorat », « monitorat » en éducation : mises au point terminologiques (Thierry Bédouret)

Peu familière dans l'université française et d'ailleurs importée de l'univers anglo-saxon, cette notion se devait d'être retracée historiquement. Ce à quoi procède Thierry Bédouret, en comparant deux notions « tutorat » et « monitorat ». Cette généalogie comparative de la notion permet de saisir l'ambiguïté d'un dispositif destiné à une adaptation personnalisée et individualisée de l'aide apportée aux étudiants dans une université de masse.

En conclusion

Les analyses proposées, à partir de l'expérience du tutorat méthodologique, montrent bien la nécessité de disposer de modes d'évaluation complémentaires qui articulent analyse de la mise en place de dispositifs institutionnels et comportements étudiants, pour sortir d'une certaine « hémiplegie savante » qui considère bien souvent relativement indépendamment, structure universitaire et pratiques ou manières d'étudier. Car ni la description statistique, ni l'observation ethnographique ne permettent de saisir à elles seules les ambiguïtés de dispositifs qui impulsés au niveau national, laissent aux niveaux locaux une mise en œuvre délicate.

Établi à partir d'un cadre national aux marges de l'institution, le tutorat méthodologique était censé contribuer à résoudre les difficultés pédagogiques de la gestion d'un problème central, la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur. L'analyse des difficultés de son fonctionnement et de sa fréquentation ne fait que renvoyer à travers le comportement des étudiants le reflet des contradictions structurelles d'un dispositif de remédiation marginal, au sein du système universitaire français.

Régine SIROTA
INRP, Paris V/CERLIS
Rédactrice en chef invitée